



PLAN D'ACTIVITÉS ANNUEL POUR 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE

CONTEXTE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) représente l'un des trois organes constitutifs de la Commission de coopération environnementale (CCE), à savoir avec le Conseil et le Secrétariat. Il compte neuf citoyens bénévoles, trois de chaque pays, nommés par leur gouvernement respectif.

CONFORMÉMENT au paragraphe 6(6) de l'*Accord de coopération environnementale (ACE)* qu'ont conclu les gouvernements fédéraux du Canada, du Mexique et des États-Unis, qui stipule que « le Comité consultatif public mixte prépare, en consultation avec le Conseil, un plan d'activités annuel », l'élaboration du présent plan tient compte des six priorités qu'énonce le [Plan stratégique pour 2021 à 2025](#), mais aussi du Plan opérationnel de la CCE.

THÈMES PRIORITAIRES DU CCPM

Le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, l'*Accord de coopération environnementale (ACE)* et le chapitre 24 de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM, nommé respectivement T-Mex et USMCA au Mexique et aux États-Unis)*, établissent des domaines de coopération généraux à l'échelle du continent nord-américain. En se fondant sur ces domaines de même que sur ceux de l'équité et de la justice environnementale à titre de thèmes généraux, en **2021**, le CCPM concentrera ses efforts sur les questions exposées ci-après.

Les changements climatiques

- Les intérêts communs des trois pays nord-américains en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation au climat, y compris des synergies destinées à ce que le continent soit un chef de file mondial en ce qui a trait à ces questions.
- Les mécanismes jugés d'intérêt trinational en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et leur incidence.
- Les stratégies d'adaptation et le renforcement de la résilience des collectivités éloignées, côtières et autochtones.
- Les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'infrastructures vertes et de solutions fondées sur la nature (FSN) pour que les villes deviennent durables, et les facteurs connexes à prendre en considération en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation au climat.

- La conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes côtiers, insulaires et marins, compte tenu des solutions avantageuses qu'ils offrent aux secteurs de la pêche et du tourisme, ainsi qu'à d'autres secteurs économiques.

Les perspectives autochtones et la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans les travaux de la CCE

- Des relations respectueuses avec les communautés autochtones, y compris la prise en compte des CET dans la gestion de l'environnement, en appliquant le principe du consentement préalable libre, éclairé et adapté à la culture.
- Une collaboration plus étroite entre le CCPM et le Groupe de spécialistes des CET (GSCET).

L'eau

- Les pratiques de pointe en matière de gestion durable de l'eau dans des secteurs économiques clés (p. ex. l'agriculture, l'administration municipale, la foresterie, l'industrie, l'exploitation minière et l'énergie), y compris les répercussions environnementales transfrontalières.
- Les pratiques exemplaires et les normes en matière d'utilisation efficace de l'eau dans les secteurs public et privé, y compris en ce qui concerne les infrastructures de recyclage des déchets solides et des eaux usées, et le traitement de l'eau.
- Les pratiques et les outils de gestion durable de l'eau afin de renforcer la résilience humaine et écosystémique (l'atténuation et l'adaptation) aux changements climatiques.

Le commerce et l'environnement

- Les possibilités de promouvoir le progrès environnemental dans de nouveaux domaines, par exemple la production d'hydrogène comme combustible pour réduire la charge de carbone et les émissions attribuables au transport mondial de marchandises, ainsi qu'une attention accrue portée à l'économie et au commerce, principalement aux routes commerciales de l'avenir.
- Les possibilités de collaboration concernant la gestion des matières durables afin de résoudre les problèmes communs que posent les déchets marins et les plastiques.
- La gestion écologiquement rationnelle de divers flux de déchets, dont l'amélioration des infrastructures de recyclage.
- La conservation et la gestion durable des forêts, notamment la reconnaissance de leur rôle à titre de solutions fondées sur la nature (FSN), ainsi que les avantages environnementaux et économiques que procure le commerce des produits ligneux provenant de forêts gérées de manière durable.
- Le partage des connaissances, dont celles de la science citoyenne, en vue de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des secteurs de production alimentaire.
- Les possibilités de rendre le commerce plus écologique et plus inclusif en Amérique du Nord, en tirant parti de conditions et de mesures incitatives favorables au renforcement de la coopération environnementale et à la protection de l'environnement de la part des intervenants compétents.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PROJÉTÉES

DATE	ACTIVITÉ	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
Mai à juin	Consultation publique dirigée par le CCPM au sujet des projets prévus dans le cadre du Plan opérationnel de 2021 et portant sur d'éventuels domaines de travaux qu'entreprendra la CCE.	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les avis et les commentaires des intervenants à l'échelle du continent, en vue de renforcer la mise en œuvre des cinq projets projetés. • Déterminer les collaborateurs et les partenaires à mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre des projets. • Recueillir des opinions à l'égard de préoccupations ou de priorités importantes que suscite l'environnement dans les collectivités nord-américaines, en donnant suite au Plan stratégique de la CCE.
Septembre (dates exactes à confirmer)	Tribune publique du CCPM (en personne ou selon une formule hybride) dans le cadre de la session ordinaire du Conseil en Caroline du Nord, aux États-Unis (<i>lieu et thème précis à confirmer</i>).	Les changements climatiques : L'un des thèmes liés à cette priorité pourrait être celui de la tribune publique, et celle-ci permettrait d'accorder une attention particulière à la justice environnementale et à l'équité.
Mi-octobre	Webinaire(s) du CCPM portant sur un sujet lié à la reprise économique après la pandémie de COVID-19 ou sur un sujet que choisira le CCPM.	L'eau : L'un des thèmes liés à cette priorité pourrait être celui du webinaire.
Fin novembre au début décembre	Réunion du CCPM en personne dans l'un des trois pays, dont le thème est à confirmer.	Le commerce et l'environnement : L'un des sujets liés à cette priorité serait celui de la dernière réunion (p. ex. la reprise économique après la pandémie, les emplois verts, la promotion de l'économie circulaire et le commerce écologique).